

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

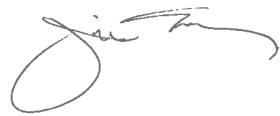
AU 31 DÉCEMBRE 2014



Rapport de la direction

La direction de la Société est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers présentés dans son rapport annuel. Ces états ont été dressés selon les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et comprennent nécessairement des montants déterminés d'après les meilleures estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers. La direction considère que les états présentent fidèlement la situation financière de la Société, les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie. Pour s'acquitter de sa responsabilité, la Société applique des contrôles, des conventions et des méthodes comptables internes visant à assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens. Les auditeurs indépendants, KPMG, ont audité les états financiers de la Société. Leur rapport indique l'étendue de leur audit ainsi que leur opinion sur les états financiers. Le Comité d'audit et d'immobilisations du Conseil d'administration se réunit périodiquement avec les auditeurs indépendants et avec la direction pour examiner l'étendue de l'audit et pour évaluer les comptes rendus de leur audit. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration, par suite d'une recommandation du Comité d'audit et d'immobilisations.

Le président-directeur général,



JAMES C. CHERRY, FCPA, FCA

Le 10 mars 2015

Le vice-président, Finances et administration
et chef de la direction financière,



ALBERT CAPONI, CPA, CA

Sommaire

3
RAPPORT
DES AUDITEURS
INDÉPENDANTS

4
ÉTAT CONSOLIDÉ
DES ACTIFS NETS

5
ÉTAT CONSOLIDÉ
DU RÉSULTAT
GLOBAL

6
ÉTAT CONSOLIDÉ
DE L'ÉVOLUTION
DES ACTIFS NETS

7
ÉTAT CONSOLIDÉ
DES FLUX DE
TRÉSORERIE

8
NOTES AFFÉRENTES
AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

Rapport des auditeurs indépendants

Aux administrateurs de Aéroports de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Aéroports de Montréal, qui comprennent l'état consolidé des actifs nets au 31 décembre 2014, les états consolidés du résultat global, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Aéroports de Montréal au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Le 10 mars 2015
Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A122264

État consolidé des actifs nets

Au 31 décembre 2014, avec informations comparatives de 2013 (en milliers de dollars canadiens)

	Note	2014	2013
ACTIFS			
Courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	97 361 \$	165 545 \$
Encaisse affectée	3	49 876	49 578
Placements court terme	4	—	9 881
Créances clients et autres débiteurs	5	25 777	28 413
Stocks		4 453	4 508
		177 467	257 925
Non courants			
Immobilisations corporelles	6	1 777 799	1 703 060
Autres actifs		14 923	15 264
		1 792 722	1 718 324
		1 970 189 \$	1 976 249 \$
PASSIFS			
Courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		123 099 \$	119 360 \$
Portion courante des obligations à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement	9 et 10	7 205	6 042
Provisions	11	20 358	6 750
Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel	12	12 972	13 352
Produits reportés		5 322	5 207
Loyer reporté	7	220	218
Passif financier dérivé	20	35 279	—
		204 455	150 929
Non courants			
Obligations à long terme	9	1 590 147	1 596 254
Obligations en vertu de contrats de location-financement	10	19 735	19 870
Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel	12	21 602	38 148
Produits reportés		65 371	70 933
Loyer reporté	7	—	220
		1 696 855	1 725 425
ACTIFS NETS			
Actifs nets de la Société		68 879	99 895
		1 970 189 \$	1 976 249 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration, ces états financiers consolidés ont été approuvés le 10 mars 2015.



RÉAL RAYMOND, administrateur



JEAN PIERRE DESROSIERS, administrateur

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2014, avec informations comparatives de 2013 (en milliers de dollars canadiens)

	Note	2014	2013
PRODUITS			
Activités aéronautiques		170 521 \$	165 678 \$
Frais d'améliorations aéroportuaires (« FAA »)	15	148 337	144 097
Activités commerciales		113 358	104 265
Bien-fonds		30 800	30 209
Autres produits		872	2 252
	14	463 888	446 501
CHARGES			
Salaires et charges sociales	12	69 524	66 503
Entretien et services		60 445	58 348
Biens et services publics		19 127	18 766
Frais de perception des FAA		6 177	7 318
Autres charges d'exploitation		11 437	11 635
Paievements versés en remplacement d'impôts aux municipalités		40 825	40 488
Loyer à Transports Canada	7	47 649	45 608
Amortissement des immobilisations corporelles		105 789	101 514
Dépréciation des immobilisations corporelles	11	16 000	—
		376 973	350 180
Charges financières	14	93 520	94 256
Produits financiers		(2 121)	(3 338)
		91 399	90 918
		468 372	441 098
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant impôts			
		(4 484)	5 403
Impôts recouvrés			
		50	8 222
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES			
		(4 434) \$	13 625
Autres éléments du résultat global			
Postes qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			
Avantages postérieurs à l'emploi			
Gains (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	12	8 658 \$	(2 038) \$
Postes qui seront reclassés ultérieurement à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			
Couverture de flux de trésorerie			
Partie efficace de la variation de la juste valeur	20	(35 279)	—
Reclassement à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	20	39	39
		(26 582)	(1 999)
RÉSULTAT GLOBAL			
		(31 016) \$	11 626 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2014, avec informations comparatives de 2013 (en milliers de dollars canadiens)

	Note	2014	2013
Solde au début de l'exercice		99 895 \$	88 269 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(4 434)	13 625
Autres éléments du résultat global			
Postes qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			
Avantages postérieurs à l'emploi			
Gains (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	12	8 658	(2 038)
Postes qui seront reclassés ultérieurement à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			
Couverture de flux de trésorerie			
Partie efficace de la variation de la juste valeur	20	(35 279)	—
Reclassement à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	20	39	39
Résultat global		(31 016)	11 626
Solde à la fin de l'exercice		68 879 \$	99 895 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2014, avec informations comparatives de 2013 (en milliers de dollars canadiens)

	Note	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(4 434) \$	13 625 \$
Ajustements pour :			
Impôts recouvrés		(50)	(8 222)
Dépréciation des immobilisations corporelles		16 000	—
Amortissement des immobilisations corporelles		105 789	101 514
Amortissement des avantages incitatifs relatifs aux baux		1 162	945
Variation des produits reportés		(5 447)	(5 207)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		—	(221)
Couvertures de flux de trésorerie reclassés des actifs nets		39	39
Charge de retraite		9 744	9 854
Charges financières		93 520	94 256
Produits financiers		(2 121)	(3 338)
		214 202	203 245
Contributions au régime de retraite		(17 632)	(18 982)
Variation des éléments du fonds de roulement	16	(7 194)	1 941
		189 376	186 204
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement des obligations à long terme		(5 898)	(4 835)
Encaisse affectée		(298)	(347)
Remboursement des obligations en vertu de contrats de location-financement		(125)	(50)
Loyer reporté		(218)	(218)
Intérêts payés		(96 504)	(96 746)
		(103 043)	(102 196)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Placements court terme		9 881	90 196
Autres actifs non courants		341	341
Acquisition d'immobilisations corporelles		(167 432)	(170 137)
Produits découlant de la cession d'immobilisations corporelles		—	345
Intérêts reçus		2 693	3 955
		(154 517)	(75 300)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(68 184)	8 708
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		165 545	156 837
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		97 361 \$	165 545 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

Aéroports de Montréal («ADM») a été constituée le 21 novembre 1989 à titre de corporation sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Son siège social, qui est aussi son établissement d'affaires principal, est situé au 800, place Leigh-Capreol, Bureau 1000, Dorval, Québec, H4Y 0A5, Canada.

ADM et sa filiale (la «Société») sont responsables de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau («Montréal-Trudeau») et de l'aéroport international de Montréal-Mirabel («Montréal-Mirabel»).

La mission de la Société est triple :

- ◆ Assurer une prestation de services aéroportuaires de qualité qui répondent aux besoins spécifiques de la communauté tout en recherchant l'efficacité, la sûreté et la sécurité;
- ◆ Contribuer au développement économique de la grande région métropolitaine de Montréal, notamment par la mise en valeur des installations dont elle a la responsabilité;
- ◆ Maintenir une cohabitation harmonieuse avec le milieu, en particulier quant à la protection de l'environnement.

ADM possède une participation en propriété exclusive dans sa filiale, Aéroports de Montréal Capital Inc. («ADMC»). Celle-ci agit comme partenaire d'investissement et de financement ou à titre de conseiller dans des projets liés directement ou indirectement à la gestion des aéroports.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les Normes internationales d'information financière («IFRS») en vigueur au 31 décembre 2014. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers consolidés de l'exercice à l'étude.

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration le 10 mars 2015.

b) Base d'évaluation

Ces états financiers consolidés sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers évalués à la juste valeur ainsi que le passif au titre de la retraite qui est évalué comme il est décrit dans la section «Avantages postérieurs à l'emploi». Le coût historique est généralement la juste valeur de la contrepartie donnée pour acquérir des actifs.

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens arrondis au millier le plus près.

c) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Aéroports de Montréal et de sa filiale en propriété exclusive, ADMC. Une Société contrôle une filiale lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ses rendements, du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

d) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société est engagée en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants afférents à ce dernier sont transférés.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Instruments financiers (suite)

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

L'évaluation ultérieure des instruments financiers dépend de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La classification des instruments financiers de la Société est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Instrument financier
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie Encaisse affectée Placements court terme Créances clients et autres débiteurs
Passifs financiers évalués au coût amorti	Dettes fournisseurs et autres créditeurs Obligations à long terme Obligations en vertu de contrats de location-financement
Dérivé désigné comme faisant partie d'une relation de couverture	Passif financier dérivé

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés à l'excédent des produits par rapport aux charges sont présentés dans les postes «Produits financiers» et «Charges financières», à moins d'indication contraire.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. Les instruments financiers ne sont pas actualisés si l'effet de l'actualisation est non significatif.

La provision pour créances douteuses est calculée principalement selon une identification spécifique des créances clients et autres débiteurs (voir la section risque de crédit à la note 20 pour plus de détails). La dépense pour créances irrécouvrables est comptabilisée à l'excédent des produits par rapport aux charges sous le poste «Autres charges d'exploitation».

Passifs financiers

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutes les charges d'intérêts sont comptabilisées sous le poste «Charges financières» de l'excédent des produits par rapport aux charges.

Dérivés

La Société gère son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt via ses activités d'exploitation et de financement et, lorsqu'elle le juge approprié, grâce à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés sont considérés comme des outils de gestion de risques et ne sont pas utilisés à des fins spéculatives. Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, soit à titre d'actifs ou de passifs. La partie efficace de la variation de la juste valeur découlant des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans le résultat global et la partie inefficace de la variation de la juste valeur est immédiatement reclassée à l'excédent des produits par rapport aux charges. La partie efficace de la couverture est reconnue à l'excédent des produits par rapport aux charges sur la même durée que l'élément couvert.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent d'espèces, de titres achetés en vertu d'une convention de revente et de placements liquides qui peuvent être convertis en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. De plus, l'échéance de ces placements, à l'acquisition, est inférieure à trois mois.

Les conventions de revente correspondent à l'achat de titres d'une contrepartie à un prix déterminé assorti d'un accord de cession de ces mêmes titres à la même contrepartie à un prix déterminé ou déterminable à une date ultérieure. Les conventions de revente sont comptabilisées comme des opérations de placement garanti selon leur valeur de revente majorée des intérêts courus. La politique de la Société à l'égard de ces dernières consiste à surveiller la valeur de marché des garanties obtenues et à exiger des garanties supplémentaires, le cas échéant. Les revenus d'intérêts sur ces actifs sont inclus dans le poste « Produits financiers ».

f) Placements court terme

Les placements court terme comprennent des placements très liquides qui peuvent être convertis en un montant de trésorerie et qui échoient moins d'un an après la date de l'acquisition.

g) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen pour les pièces de rechange et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les stocks en vrac.

h) Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales octroyées pour la construction d'immobilisations sont comptabilisées lorsque la Société a obtenu l'assurance raisonnable qu'elle se conforme à toutes les conditions requises et que les subventions seront reçues. Les subventions gouvernementales sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations en cause et le calcul de la charge d'amortissement est basé sur le montant net de l'actif ainsi que sur la durée probable d'utilisation des immobilisations en cause.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeurs ultérieures. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'immobilisation, ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située.

Les projets d'immobilisations en cours sont transférés dans la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles uniquement lorsqu'ils sont prêts à être mis en service (c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction), ou sont radiés si, par suite d'une modification de circonstances, la direction estime que le projet ne sera pas mené à terme. Le coût d'une immobilisation construite par la Société comprend les coûts de matériaux et de main-d'œuvre directe, ainsi que les coûts directement attribuables pour que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont capitalisés au coût de l'actif qualifié jusqu'à ce que l'actif soit prêt pour son utilisation prévue. La capitalisation est suspendue lorsque la Société interrompt le développement d'un actif qualifié sur de longues périodes et est arrêtée lorsque les activités, indispensables à la préparation de l'actif, préalables à son utilisation prévue sont pratiquement toutes terminées. Pour les emprunts généraux utilisés pour l'obtention d'un actif qualifié, le taux de capitalisation utilisé est la moyenne pondérée des coûts d'emprunt au cours de la période, ce qui n'inclut pas les emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné. Le montant des coûts d'emprunt capitalisés au cours d'une période donnée ne doit pas excéder le montant total des coûts d'emprunt engagés au cours de cette même période. Le solde des coûts d'emprunt est comptabilisé à l'excédent des produits par rapport aux charges dans la période où ils sont engagés.

Les immobilisations louées sont incluses dans les immobilisations corporelles lorsqu'elles sont détenues en vertu d'un contrat de location-financement.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Immobilisations corporelles (suite)

Les bâtiments et améliorations locatives incluent des espaces de bureaux loués en vertu d'un contrat de location-financement, ainsi que des immobilisations corporelles pour lesquelles les droits de licences ont été attribués à une tierce partie en vertu de contrats de location simple.

Les logiciels qui font partie intégrante de l'équipement y afférent sont capitalisés au coût du matériel informatique et sont inclus dans les immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien normaux sont passés en charges à mesure que ces frais sont engagés. Les dépenses constituant une amélioration des actifs soit par le biais d'un changement dans les capacités ou d'une prolongation de la durée d'utilité sont capitalisées.

Chaque partie d'une immobilisation ayant un coût significatif par rapport au coût total est amortie séparément si sa durée d'utilité est différente de celle des autres parties de l'immobilisation.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa disposition ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle (correspondant à la différence entre le produit de disposition et la valeur comptable nette de l'actif) est inclus à l'excédent des produits par rapport aux charges lors de la décomptabilisation de l'actif.

Chaque partie d'une immobilisation corporelle est amortie selon sa durée d'utilité ou selon la durée du bail, si inférieure, en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Élément d'actif	Période
Bâtiments et améliorations locatives	4 – 50 ans
Infrastructures civiles	4 – 40 ans
Mobilier et équipement	3 – 30 ans
Équipement technologique et électronique	2 – 20 ans
Véhicules	3 – 15 ans

Chaque fin de période, la valeur résiduelle, l'estimation de la durée d'utilité et les méthodes d'amortissement sont réévaluées et ajustées prospectivement.

j) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement lorsque pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété sont transférés au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

La créance à recevoir d'un locataire en conformité avec un contrat de location-financement est comptabilisée à un montant égal à l'investissement net de la Société dans le contrat de location. Les revenus locatifs provenant de contrats de location-financement sont comptabilisés sur la durée du bail, afin de refléter une rentabilité périodique constante sur l'investissement net de la Société dans le contrat de location-financement.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple et les incitatifs de location accordés au preneur lors de la location initiale d'un actif sont capitalisés dans les « Immobilisations corporelles ». Ils sont tous deux amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des baux et comptabilisés en réduction des revenus y afférents.

Les loyers conditionnels découlant d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple sont comptabilisés comme des revenus de location lorsque le montant peut être estimé de manière fiable et que le recouvrement est considéré comme probable. Les différences survenant après la comptabilisation initiale du loyer conditionnel sont reconnues dans l'excédent des produits par rapport aux charges.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Contrats de location (suite)

La Société en tant que preneur

Un actif loué en vertu d'un contrat de location-financement est comptabilisé au début de la période de location comme une immobilisation corporelle à un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant est comptabilisé à l'état consolidé des actifs nets en tant que passif financier sous le poste « Obligations en vertu de contrats de location-financement ».

Les paiements minimaux relatifs à un contrat de location-financement sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette. Les charges financières sont affectées lors de chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde du passif. Les charges financières sont comptabilisées sous le poste « Charges financières ».

Les paiements au titre de la location dans le cadre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les coûts d'exploitation et d'entretien découlant d'un contrat de location-financement ou de location simple sont comptabilisés en charges dans la période à laquelle ils sont engagés sous le poste « Autres charges d'exploitation ».

k) Dépréciation d'actifs

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (« unités génératrices de trésorerie »). Les unités génératrices de trésorerie sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée sur l'excédent de la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque unité génératrice de trésorerie et détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget et au plan stratégique les plus récents approuvés par la Société et sont ajustées, au besoin, pour exclure les améliorations apportées aux actifs, mais en incluant le programme d'entretien des actifs. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie et reflètent leur profil de risque respectif déterminé par la direction.

l) Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues lorsque la valeur de l'argent dans le temps est significative. La Société ne comptabilise pas de provisions pour les pertes opérationnelles futures.

L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de charge financière.

Obligation de remise en état d'un site

La Société comptabilise l'obligation de remise en état d'un site basée sur la valeur actuelle de l'estimation des coûts non recouvrables. Un montant correspondant est reconnu comme charge de dépréciation.

Actifs éventuels et passifs éventuels

Les entrées possibles de ressources représentant des avantages économiques pour la Société qui ne répondent pas encore aux critères de comptabilisation d'un actif sont considérées comme des actifs éventuels. Ces derniers sont décrits avec les passifs éventuels de la Société à la note 18.

La Société ne comptabilise pas de passifs lorsque la sortie possible de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Impôts sur le résultat

Impôts exigibles

En vertu de l'entente avec le gouvernement du Québec, en date du 29 juillet 1992, et de la *Loi relative aux cessions d'aéroports* datée du 23 juin 1992, la Société, excluant sa filiale, est exemptée des impôts sur les bénéfices relativement à ses activités aéroportuaires.

Impôts différés

La filiale de la Société comptabilise des actifs et passifs d'impôts différés au titre de différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ils sont calculés selon les taux d'impôt dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un impôt exigible futur.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles découlant des mêmes autorités fiscales.

n) Taxes municipales

La Société est également exemptée de la *Loi sur la fiscalité municipale*. En vertu d'une entente intervenue avec Travaux Publics Canada, un montant à titre de paiements versés en remplacement d'impôts aux municipalités selon la *Loi sur les subventions aux municipalités* est remboursé à cet organisme.

o) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme, y compris les vacances, sont des passifs courants compris dans le poste « Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel » évalués au montant non actualisé que la Société s'attend à payer en raison des droits acquis mais non encore utilisés.

p) Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'entremise d'un régime de retraite enregistré sous la juridiction fédérale qui comprend un volet à cotisations définies et un volet à prestations définies basé sur le salaire final. Le volet à cotisations définies est offert à tout nouvel employé embauché.

Sous le volet à cotisations définies, la Société verse des cotisations à une entité indépendante. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. Les contributions au régime sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus des membres du personnel.

Le montant à titre de prestations de retraite que recevra un membre du personnel participant au volet à prestations définies est fonction de la durée du service et de la rémunération finale moyenne de ce dernier. La Société conserve l'obligation juridique de verser les prestations même lorsque des actifs destinés au financement du régime à prestations définies ont été mis de côté.

La Société offre également un régime de retraite supplémentaire à prestations définies pour les dirigeants désignés de la Société. Le régime vise à indemniser les participants en ce qui a trait aux limites fiscales sur les prestations. Le montant des prestations est versé en conformité avec les lois applicables et dispositions du régime. Le régime est sécurisé par une lettre de crédit.

Le passif lié aux régimes à prestations définies (passif au titre de la retraite) comptabilisé à l'état consolidé des actifs nets correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaire indépendants. L'estimation de l'obligation au titre des prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées et est imputée à l'état consolidé du résultat global lorsque les services sont rendus par les membres du personnel. Les calculs tiennent compte des meilleures estimations de la direction du taux d'actualisation, de la progression des salaires, de l'âge de la retraite des salariés et des prestations de retraite prévues. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux obligations d'entités de première catégorie et ayant des échéances similaires à celles du passif connexe lié à la retraite.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de la différence entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes pour la même période et des changements d'hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Tous les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel ils surviennent dans les autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé à l'état consolidé du résultat global.

Les intérêts nets sur le passif au titre de la retraite et toutes les autres charges liées aux avantages postérieurs à l'emploi sont inclus au poste « Salaires et charges sociales » à l'état consolidé du résultat global.

q) Constatation des produits

Les principales sources de produits de la Société se composent de revenus liés à la prestation de services d'activités aéronautiques, de FAA, d'activités commerciales, de bien-fonds et d'autres activités.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir par la Société pour les services fournis, déduction faite des rabais et remises.

Les produits sont comptabilisés lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité, que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable, et lorsque les critères pour chacune des différentes activités de la Société sont respectés, comme décrit ci-dessous.

Les produits provenant des activités aéronautiques, composés principalement de droits d'atterrissage et de redevances générales d'aérogare, gagnés principalement auprès des sociétés aériennes, sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits découlant des FAA sont comptabilisés dès qu'un passager utilise les services aériens d'un transporteur en utilisant les informations obtenues auprès de ces derniers après que l'embarquement ait eu lieu. En vertu d'un accord avec les compagnies aériennes, les FAA sont perçus par les compagnies aériennes à même le prix du billet d'avion et sont versés à la Société, déduction faite d'un frais de perception de 4 %.

Les produits provenant des activités commerciales sont comptabilisés comme suit :

- ◆ Les loyers provenant des concessionnaires sont calculés selon le montant le plus élevé entre le pourcentage convenu sur les ventes déclarées par les concessionnaires et le loyer minimum garanti. Les loyers minimums sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des baux respectifs et les loyers calculés en fonction des ventes sont comptabilisés lorsque les concessionnaires atteignent les objectifs convenus;
- ◆ Les loyers des espaces à bureaux sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des baux correspondants;
- ◆ Les produits de stationnement sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les loyers de bien-fonds sont constatés sur la durée des baux correspondants.

Les autres produits comprennent les produits provenant des opérations et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits reportés se composent de produits liés à des droits d'exploitation de certains actifs attribués à des tiers par la Société. Les produits reportés sont constatés aux activités aéronautiques selon la méthode linéaire sur la durée des ententes correspondantes.

r) Charges financières et produits financiers

Les charges financières incluent les charges d'intérêts sur les obligations à long terme et sur les obligations en vertu de contrats de location-financement ainsi que l'amortissement des frais d'émission d'emprunts. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Charges financières et produits financiers (suite)

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lorsqu'ils sont gagnés.

s) Coûts environnementaux

La Société passe en charges, à mesure qu'elle les engage, les coûts récurrents associés à la gestion des substances dangereuses dans ses activités courantes.

t) Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale détenue en propriété exclusive.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions (cours du jour).

Les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction (non reconvertis).

Les différences de change sont constatées dans l'état consolidé du résultat global dans la période où elles surviennent.

u) Incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience historique, les attentes par rapport à l'avenir ainsi que d'autres facteurs pertinents et sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont revues ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la Société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit :

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Frais d'améliorations aéroportuaires

Les FAA sont constatés lorsque les passagers utilisent les services aériens d'un transporteur en utilisant les informations obtenues auprès de ces derniers après que l'embarquement ait eu lieu. Par conséquent, la direction estime les FAA en utilisant les informations obtenues auprès des transporteurs, si disponibles, ainsi que leur connaissance du marché, les conditions économiques et les résultats historiques.

Provision pour créances douteuses

La Société fait des estimations et pose des hypothèses afin de déterminer la provision pour créances douteuses appropriée. Les débiteurs impayés pendant une période dépassant celle prévue dans les modalités de paiement convenues sont considérés en souffrance. La Société détermine sa provision en tenant compte de nombreux facteurs, notamment la durée pendant laquelle les débiteurs sont en souffrance, la capacité actuelle du client d'honorer son obligation à l'égard de la Société, les résultats historiques, la conjoncture générale de l'économie et le secteur d'activité dans son ensemble. La Société radie les débiteurs lorsqu'elle détermine qu'ils sont irrécouvrables et tout paiement reçu par la suite sur ces débiteurs est crédité à l'excédent des produits par rapport aux charges. La provision pour créances douteuses est calculée principalement selon une identification spécifique des débiteurs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Incertitude relative aux estimations (suite)

Principales sources d'incertitude relative aux estimations (suite)

Durée d'utilité des immobilisations corporelles

La direction réévalue les durées d'utilité des immobilisations corporelles chaque fin de période. La direction a conclu que les durées sont représentatives de l'utilité attendue des actifs de la Société. Les valeurs comptables sont analysées à la note 6.

Dépréciation d'actifs

Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant par lequel la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur recouvrable, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque unité génératrice de trésorerie, et détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (voir la méthode comptable ci-dessus pour la dépréciation d'actifs). Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements significatifs aux actifs de la Société au cours du prochain exercice. De plus, la détermination du taux d'actualisation applicable consiste à estimer les ajustements appropriés aux risques de marché et l'ajustement approprié des facteurs de risque des actifs spécifiques.

Juste valeur des instruments financiers

Certaines méthodes comptables de la Société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

La Société comptabilise les transferts de niveaux à la fin de la période durant laquelle le transfert s'est effectué.

Le détail des hypothèses utilisées est disponible à la note 20.

Provisions

La Société se défend contre certaines poursuites pour lesquelles le résultat réel pourrait différer du montant comptabilisé dans les états financiers consolidés. Aucune des provisions ne sera traitée de manière plus approfondie afin de ne pas porter un préjudice grave aux positions de la Société dans ces conflits.

L'évaluation de l'obligation de remise en état d'un site exige la formulation d'hypothèses, notamment le moment attendu de l'événement donnant lieu à une sortie de ressources, l'éventail des méthodes possibles de remise en état d'un site et les coûts attendus qui seraient engagés pour régler tout passif y afférent. La Société évalue l'obligation en fonction de l'estimation des dépenses attendues. Toute révision à l'une des hypothèses ou l'une des estimations utilisées par la Société peut entraîner des changements aux dépenses attendues pour régler le passif exigeant des ajustements à l'obligation, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats opérationnels de la Société pour la période au cours de laquelle survient le changement.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Incertitude relative aux estimations (suite)

Principales sources d'incertitude relative aux estimations (suite)

Obligation au titre des prestations définies

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaire indépendants; toutefois, le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation. L'estimation de l'obligation au titre des prestations définies de la Société est fondée sur les meilleures estimations de la direction, de la progression des salaires, de l'âge de la retraite des salariés et des prestations de retraite prévues. Les taux d'actualisation sont déterminés vers la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entités de première catégorie ayant des échéances similaires à celle de l'obligation au titre des prestations définies.

Le rapport actuariel pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 n'est pas disponible au moment de la comptabilisation. Cependant, la direction estime que l'extrapolation des chiffres du 31 décembre 2013 est la meilleure méthode pour estimer l'obligation au titre des prestations définies et la charge de la Société au et pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 puisque les hypothèses révisées utilisées en relation avec cette extrapolation ont été examinées et jugées fidèles.

Jugements posés relativement aux méthodes comptables appliquées

Contrats de location

Dans certains cas, l'analyse de la transaction de location n'est pas toujours concluante, et la direction exerce son jugement pour déterminer si le contrat de location est un contrat de location-financement qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents se rattachant à la propriété.

v) Modifications de méthodes comptables

De nouvelles normes, modifications des normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés et sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. Les modifications de méthodes comptables et leurs incidences sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

IFRIC 21, Droits ou taxes

En mai 2013, le Bureau international des normes comptables (l'«IASB») a publié l'IFRIC 21, *Droits ou taxes*. L'IFRIC 21 fournit des directives sur le traitement des droits ou des taxes conformément aux exigences de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'interprétation définit un droit ou une taxe comme une sortie de trésorerie qui touche une entité et qui est imposée par les autorités publiques conformément à la loi. Elle note également que les droits ou les taxes ne découlent pas de contrats non (entièrement) exécutés ou d'autres accords contractuels. En outre, l'interprétation confirme qu'une entité comptabilise un passif au titre d'un droit ou d'une taxe seulement si l'événement déclencheur précisé dans les dispositions législatives pertinentes survient.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a entraîné aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

w) Normes, amendements et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptés de façon anticipée

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes, interprétations des normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque norme. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société est fournie ci-après. D'autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la direction ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

w) Normes, amendements et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptés de façon anticipée (suite)

IFRS 9, Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014). La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers. Elle modifie également le modèle de dépréciation en présentant un nouveau modèle des « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IFRS 15 est une nouvelle norme sur les produits qui remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, et l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations correspondantes. Elle établit des principes à respecter pour la constatation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients basés sur un modèle unique. Ceci a pour objectif de fournir une divulgation plus informative et pertinente aux lecteurs des états financiers.

L'IFRS 15 est en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la nouvelle norme n'a pas encore été déterminée.

Améliorations annuelles des IFRS, Cycles 2010-2012 et 2011-2013

Dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles visant l'apport de modifications non urgentes, l'IASB a modifié neuf normes. La plupart des modifications s'appliqueront de façon prospective aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2014. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

Améliorations annuelles des IFRS, Cycle 2012-2014

Dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à un total de quatre normes. Les modifications s'appliqueront aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016. L'application anticipée est permise, auquel cas les modifications corrélatives apportées aux autres IFRS s'appliquent également. Chacune des modifications possède ses propres dispositions transitoires particulières. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

IAS 1, Présentation des états financiers

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers (l'« Initiative concernant les informations à fournir »). Les modifications s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016 et l'adoption anticipée est permise. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2014	2013
Trésorerie	76 361 \$	96 545 \$
Équivalents de trésorerie	21 000	69 000
	97 361 \$	165 545 \$

Au 31 décembre 2014, les équivalents de trésorerie sont composés de titres en vertu d'une convention de revente ayant, à l'acquisition, une échéance de trois mois ou moins, qui portent intérêt à un taux effectif de 1,4 % et qui sont garantis par des obligations provinciales. Les dates et montants des achats et des ventes à exécuter sont déterminés à l'avance dans l'entente, et la Société peut encaisser ces montants en tout temps.

3. ENCAISSE AFFECTÉE

En vertu de l'acte de fiducie, la Société doit maintenir un fonds de réserve affecté au service de la dette qui s'élève à 49 790 \$ (49 428 \$ en 2013), représentant la somme des paiements d'intérêts et de capital sur les obligations à long terme et devant être effectués au cours des six mois suivant la date de l'état consolidé des actifs nets.

4. PLACEMENTS COURT TERME

Au 31 décembre 2014, la Société ne détient aucun placement court terme, (billet à escompte ayant, à l'acquisition, une échéance de plus de trois mois et portant intérêt à un taux de 1,27 % en 2013).

5. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2014	2013
Créances clients	6 565 \$	4 246 \$
Provision pour créances douteuses	(254)	(265)
	6 311	3 981
FAA, redevances d'atterrissage et d'aérogare	6 407	12 128
Recouvrement de coûts d'améliorations aux immobilisations	—	277
Revenus de concessions	1 994	2 352
Actif de loyers progressifs	5 284	3 874
Autres	1 308	1 768
	14 993	20 399
Actifs financiers	21 304	24 380
Actifs non financiers – frais payés d'avance	4 473	4 033
	25 777 \$	28 413 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

								2014
	Terrain	Bâtiments et améliorations locatives	Infra-structures civiles	Mobilier et équipement	Équipement technologique et électronique	Véhicules	Projets d'immobilisations en cours ^{a)}	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute								
Solde au début	17 540	1 443 126	638 754	289 297	76 351	44 709	73 256	2 583 033
Acquisitions	4 663	53 561	26 426	4 155	15 295	7 668	69 922	181 690
Dispositions et radiations	—	—	—	—	—	(58)	—	(58)
Solde à la fin	22 203	1 496 687	665 180	293 452	91 646	52 319	143 178	2 764 665
Amortissement et dépréciation								
Solde au début	—	468 560	197 011	143 205	50 113	21 084	—	879 973
Amortissement	—	54 814	27 817	11 554	9 965	2 801	—	106 951
Dispositions et radiations	—	—	—	—	—	(58)	—	(58)
Solde à la fin	—	523 374	224 828	154 759	60 078	23 827	—	986 866
Valeur comptable nette	22 203	973 313	440 352	138 693	31 568	28 492	143 178	1 777 799

								2013
	Terrain	Bâtiments et améliorations locatives	Infra-structures civiles	Mobilier et équipement	Équipement technologique et électronique	Véhicules	Projets d'immobilisations en cours ^{a)}	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute								
Solde au début	11 590	1 375 165	593 572	296 565	74 070	42 649	63 515	2 457 126
Acquisitions	5 950	79 143	65 333	6 561	6 640	4 092	9 741	177 460
Dispositions et radiations	—	(11 182)	(20 151)	(13 829)	(4 359)	(2 032)	—	(51 553)
Solde à la fin	17 540	1 443 126	638 754	289 297	76 351	44 709	73 256	2 583 033
Amortissement et dépréciation								
Solde au début	—	426 612	191 789	144 750	45 286	20 506	—	828 943
Amortissement	—	53 126	25 373	12 280	9 175	2 505	—	102 459
Dispositions et radiations	—	(11 178)	(20 151)	(13 825)	(4 348)	(1 927)	—	(51 429)
Solde à la fin	—	468 560	197 011	143 205	50 113	21 084	—	879 973
Valeur comptable nette	17 540	974 566	441 743	146 092	26 238	23 625	73 256	1 703 060

a) Déduction faite des transferts aux autres catégories d'immobilisations corporelles lorsqu'ils deviennent prêts à être mis en service.

Les bâtiments et améliorations locatives comprennent des actifs en vertu de contrats de location-financement dont le coût et l'amortissement cumulé totalisent respectivement 20 479 \$ et 4 144 \$ (20 479 \$ et 3 382 \$ au 31 décembre 2013).

Les bâtiments et améliorations locatives comprennent également des actifs loués à des tierces parties en vertu de contrats de location simple dont le coût et l'amortissement cumulé totalisent respectivement 122 141 \$ et 38 526 \$ (122 141 \$ et 37 414 \$ au 31 décembre 2013).

7. CONTRATS DE LOCATION

a) Contrats de location simple

La Société en tant que preneur

La location des installations aéroportuaires se fait au moyen d'un bail à long terme signé le 31 juillet 1992 avec Transports Canada. Depuis le 1^{er} août 1992, la Société assume les contrats de charges et bénéficie des contrats à revenus productifs en vigueur à cette date. Le bail est d'une durée ferme de 60 ans sans possibilité d'annulation, sauf en cas de défaut, et en 2012 la Société a exercé son option de renouvellement pour prolonger le bail pour une période supplémentaire de 20 ans, soit jusqu'au 31 juillet 2072. Le bail est sur une base «nette absolue», accordant à la Société la jouissance paisible des lieux loués. Celle-ci assume la responsabilité complète de l'exploitation et du développement des lieux loués, y compris l'entretien et le renouvellement des actifs, ceci afin de maintenir le système aéroportuaire intégré conforme aux normes applicables à un «aéroport international majeur».

Au cours de la durée du bail, Transports Canada s'est engagé à n'exploiter aucun aéroport international ou transfrontalier à l'intérieur d'un rayon de 75 kilomètres des aéroports de la Société.

Transports Canada s'est engagé à prendre en charge les frais de tout travail ordonné par un avis gouvernemental concernant la présence de substances nocives affectant soit le sol, soit les eaux souterraines et de ruissellement, soit les édifices érigés sur les lieux si de telles substances étaient présentes au moment de la prise en charge. Un audit environnemental effectué avant la prise en charge constituera une preuve *prima facie* de l'état des lieux.

Afin de venir en aide aux principaux aéroports canadiens, Transports Canada leur a offert de reporter une partie de leur loyer pour la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2005. La Société s'est prévaluée de ce report, qui totalise 2 180 \$. Ce montant est remboursable, sans intérêts, par versements annuels égaux sur une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le loyer est calculé selon un pourcentage des revenus en utilisant un pourcentage progressif des revenus de l'aéroport, tel que défini dans le bail à long terme signé entre Transports Canada et la Société, selon les paliers suivants:

Revenus de l'aéroport	Pourcentage
Inférieurs ou égaux à 5 000 \$	0 %
5 001 \$ à 10 000 \$	1 %
10 001 \$ à 25 000 \$	5 %
25 001 \$ à 100 000 \$	8 %
100 001 \$ à 250 000 \$	10 %
Supérieurs à 250 000 \$	12 %

Le loyer étant calculé sur les revenus de l'aéroport, la charge de «Loyer à Transports Canada» à l'état consolidé du résultat global représente un loyer conditionnel.

La Société en tant que bailleur

La Société loue, en vertu de contrats de location simple, des terrains et certains actifs inclus dans les immobilisations corporelles. Plusieurs contrats incluent des options de renouvellement sujettes à des révisions de prix selon les prix du marché. Le preneur n'a pas la possibilité d'acquiescer l'actif loué à la fin du contrat. De plus, les contrats comprennent des loyers conditionnels totalisant 17 405 \$ (13 666 \$ en 2013) représentant la différence entre le pourcentage convenu sur les ventes déclarées par les concessionnaires et les loyers minimums garantis.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

7. CONTRATS DE LOCATION (suite)

a) Contrats de location simple (suite)

La Société en tant que bailleur (suite)

Les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit:

	Paiements minimaux à recevoir au titre de la location			
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
2014	72 547 \$	214 570 \$	412 783 \$	699 900 \$
2013	67 610	213 927	381 393	662 930

b) Contrats de location-financement

La Société en tant que preneur

Les bâtiments et améliorations locatives comprennent des actifs en vertu de contrats de location-financement. Les montants inclus dans les immobilisations corporelles sont indiqués à la note 6 et la description des contrats et le détail des obligations associées sont indiqués à la note 10.

Aucun loyer conditionnel n'a été constaté à titre de charge au cours des périodes de présentation de l'information financière considérées et aucun revenu de sous-location futur n'est attendu puisque tous les actifs sont à l'usage exclusif de la Société.

8. EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une facilité de crédit de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2013) obtenue auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes. Cette facilité de crédit a été renouvelée jusqu'au 4 avril 2019. La facilité de crédit est garantie par une obligation nantie émise aux termes de l'acte de fiducie supplémentaire décrite à la note 9.

La facilité de crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 70 points de base (70 points de base en 2013). Les frais d'attente sont calculés à un taux annuel de 14 points de base (14 points de base en 2013) sur le montant inutilisé de la facilité de crédit.

Une portion de cette facilité de crédit a été utilisée pour émettre des lettres de crédit pour un total de 11 557 \$ (15 390 \$ en 2013) (note 19). Ces lettres de crédit sont soumises aux mêmes conditions que la facilité de crédit. Outre l'émission de ces lettres de crédit, aucun montant n'est utilisé sur la facilité de crédit.

De plus, un montant de 43 475 \$ (43 188 \$ en 2013) est réservé pour le fonds de prévoyance lié à l'exploitation et à l'entretien en vertu de l'acte de fiducie (note 9).

9. OBLIGATIONS À LONG TERME

	2014	2013
Obligations de série B, valeur nominale à l'émission de 300 000 \$, taux nominal et effectif de 6,95 % et de 7,10 % respectivement, intérêts payables le 16 avril et le 16 octobre de chaque année, débutant le 16 octobre 2002, capital remboursable le 16 avril et le 16 octobre de chaque année, débutant le 16 octobre 2007 et échéant le 16 avril 2032	280 084 \$	284 163 \$
Obligations de série D, valeur nominale à l'émission de 200 000 \$, taux nominal et effectif de 6,55 % et de 6,87 % respectivement, intérêts payables le 11 avril et le 11 octobre de chaque année, débutant le 11 avril 2004 et échéant le 11 octobre 2033, capital exigible à l'échéance	193 125	192 960
Obligations de série E, valeur nominale à l'émission de 150 000 \$, taux nominal et effectif de 6,61 % et de 6,98 % respectivement, intérêts payables le 11 avril et le 11 octobre de chaque année, débutant le 11 avril 2004, capital remboursable le 11 avril et le 11 octobre de chaque année, débutant le 11 avril 2009 et échéant le 11 octobre 2033	140 462	141 861
Obligations de série G, valeur nominale à l'émission de 300 000 \$, taux nominal et effectif de 5,17 % et de 5,45 % respectivement, intérêts payables le 17 mars et le 17 septembre de chaque année, débutant le 17 mars 2006 et échéant le 17 septembre 2035, capital exigible à l'échéance	289 655	289 399
Obligations de série H, valeur nominale à l'émission de 300 000 \$, taux nominal et effectif de 5,67 % et de 5,74 % respectivement, intérêts payables le 16 avril et le 16 octobre de chaque année, débutant le 16 avril 2008 et échéant le 16 octobre 2037, capital exigible à l'échéance	297 003	296 953
Obligations de série J, valeur nominale à l'émission de 150 000 \$, taux nominal et effectif de 5,47 % et de 5,55 % respectivement, intérêts payables le 16 avril et le 16 octobre de chaque année, débutant le 16 octobre 2010 et échéant le 16 avril 2040, capital exigible à l'échéance	148 458	148 436
Obligations de série K, valeur nominale à l'émission de 250 000 \$, taux nominal et effectif de 3,92 % et de 3,96 % respectivement, intérêts payables le 26 mars et le 26 septembre de chaque année, débutant le 26 septembre 2012 et échéant le 26 septembre 2042, capital exigible à l'échéance	248 411	248 380
	1 597 198	1 602 152
Portion courante des obligations à long terme	7 051	5 898
	1 590 147 \$	1 596 254 \$

Les obligations à long terme sont présentées déduction faite des frais d'émission des emprunts connexes qui s'élèvent à 30 926 \$ (31 870 \$ en 2013).

Les obligations de la Société sont garanties par une hypothèque sur l'universalité des biens actuels et futurs de la Société. Ni l'acte de fiducie, ni la sûreté, ni aucune sûreté supplémentaire ne seront publiés ou enregistrés à quelque moment que ce soit à l'encontre ou à l'égard de droits réels ou de biens immobiliers.

Les obligations sont rachetables au gré de la Société, en totalité ou en partie, à tout moment. Le prix de rachat correspond au plus élevé du capital total impayé de l'obligation et du prix qui permettra d'obtenir un rendement à l'échéance de cette obligation équivalant au rendement, à l'échéance, d'une obligation du gouvernement du Canada, dont l'échéance, calculée à compter de la date de rachat, correspond à la durée moyenne de l'obligation qui fait l'objet d'un rachat plus une prime. Cette prime est de 0,24 %, de 0,34 %, de 0,35 %, de 0,25 %, de 0,29 %, de 0,34 % et de 0,38 % par année, respectivement, pour les obligations de série B, de série D, de série E, de série G, de série H, de série J et de série K.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

9. OBLIGATIONS À LONG TERME (suite)

Le total des paiements en capital exigibles pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établit comme suit :

	Paiements minimaux exigibles		
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
31 décembre 2014	7 051 \$	41 742 \$	1 579 331 \$
31 décembre 2013	5 898	36 106	1 592 018

Pour les périodes de présentation de l'information financière considérées, la juste valeur des obligations s'établit comme suit :

	2014	2013
Série B	369 871 \$	348 079 \$
Série D	277 040	250 800
Série E	187 702	174 556
Série G	359 640	324 090
Série H	389 718	346 500
Série J	190 020	169 770
Série K	254 350	222 950
	2 028 341 \$	1 836 745 \$

10. OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

	2014	2013
Obligation en vertu d'un contrat de location-financement, remboursable par versements mensuels de capital et intérêts variant entre 111 \$ et 174 \$, portant intérêt au taux effectif de 9,6 %, débutant le 30 mars 2009 et échéant le 29 septembre 2039	15 445 \$	15 427 \$
Obligation en vertu d'un contrat de location-financement, remboursable par versements mensuels de capital et intérêts variant entre 38 \$ et 45 \$, portant intérêt au taux effectif de 7,23 %, débutant le 1 ^{er} mars 2010 et échéant le 28 février 2030	4 444	4 587
	19 889	20 014
Portion courante des obligations en vertu de contrats de location-financement	154	144
	19 735 \$	19 870 \$

Ces contrats de location-financement comprennent des options de renouvellement pour des périodes additionnelles de 5 à 20 ans, et les paiements minimaux sont sujets à des clauses d'augmentation variant entre 1,75 % par an à 7,7 % après une période de cinq ans.

10. OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (suite)

Les paiements minimaux futurs au titre de la location-financement à la date de clôture de chaque période considérée se résument comme suit :

	Paiements minimaux exigibles au titre de la location			
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31 décembre 2014				
Paiements au titre de la location	1 896 \$	7 694 \$	39 742 \$	49 332 \$
Charges financières	(1 732)	(6 799)	(20 912)	(29 443)
	164 \$	895 \$	18 830 \$	19 889 \$
31 décembre 2013				
Paiements au titre de la location	1 870 \$	7 583 \$	41 588 \$	51 041 \$
Charges financières	(1 737)	(6 830)	(22 460)	(31 027)
	133 \$	753 \$	19 128 \$	20 014 \$

11. PROVISIONS

	Démantèlement complexe		Total
	aérogare Mirabel	Autres	
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	— \$	6 750 \$	6 750 \$
Augmentation des provisions	16 000	45	16 045
Diminution des provisions	(2 015)	(422)	(2 437)
Solde au 31 décembre 2014	13 985 \$	6 373 \$	20 358 \$

	Démantèlement complexe		Total
	aérogare Mirabel	Autres	
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	— \$	13 787 \$	13 787 \$
Augmentation des provisions	—	2 554	2 554
Diminution des provisions	—	(9 591)	(9 591)
Solde au 31 décembre 2013	— \$	6 750 \$	6 750 \$

a) Démantèlement du complexe de l'aérogare de Mirabel

Suite à la décision de procéder au démantèlement du complexe de l'aérogare de Mirabel, la Société a enregistré une provision de 16 000 \$ à l'état consolidé des actifs nets ainsi qu'une charge de dépréciation équivalente à l'état consolidé du résultat global puisque ces coûts sont non recouvrables. Les coûts estimés n'ont pas été actualisés puisque l'échéancier des travaux prévoit que ces derniers seront complétés dans un délai de douze mois et les effets de l'actualisation ont été jugés non significatifs. La provision est diminuée au fur et à mesure que les débours ont lieu.

b) Autres

Les provisions comprennent les montants découlant de réclamations présentées par différents fournisseurs et/ou clients et se rapportent notamment à des dépassements de coûts sur la construction de projets d'immobilisations. Les provisions relatives à ces réclamations ont été enregistrées selon la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation selon son expérience de transactions similaires. Ces montants devraient être réglés dans les douze prochains mois. Aucune des provisions ne sera traitée de manière plus approfondie afin de ne pas porter un préjudice grave aux positions de la Société dans ces conflits.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

12. PASSIF AU TITRE DE LA RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

a) Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel

Les passifs constatés à l'état consolidé des actifs nets pour les passifs au titre de la retraite et des autres avantages du personnel comprennent les montants suivants:

	2014	2013
Courant		
Avantages du personnel à court terme	12 972 \$	13 352 \$
Non courant		
Régimes à prestations définies	21 602	38 148

La portion courante représente les obligations de la Société de paiement de salaires, vacances et congés fériés accumulés par les membres de son personnel actuels et anciens devant être réglées au cours de l'année suivant la période considérée.

La portion non courante représente le passif lié au volet à prestations définies du régime, ainsi que le régime de retraite supplémentaire à prestations définies pour les dirigeants désignés de la Société.

Le volet à prestations définies prévoit des prestations aux salariés prenant leur retraite, qui sont fondées sur la durée de leur service et sur la rémunération finale moyenne.

L'obligation des régimes à prestations définies se détaille comme suit:

	2014	2013
Obligation au titre des prestations définies au début	279 576 \$	260 432 \$
Coût des services rendus	6 339	6 443
Cotisations salariales	1 908	1 933
Intérêts	13 365	11 838
Prestations versées	(12 920)	(11 522)
Pertes (gains) actuariels dus à l'expérience du régime	(4 525)	3 085
Pertes (gains) actuariels dus à un changement d'hypothèse économique	12 303	(10 401)
Pertes (gains) actuariels dus à un changement d'hypothèse démographique	(1 520)	17 768
Obligation au titre des prestations définies à la fin	294 526 \$	279 576 \$
Juste valeur au début	241 428 \$	215 194 \$
Cotisations patronales	16 408	17 952
Cotisations salariales	1 908	1 933
Intérêts sur les actifs	11 584	9 857
Gains actuariels	14 916	8 414
Prestations versées	(12 920)	(11 522)
Frais d'administration	(400)	(400)
Juste valeur à la fin	272 924	241 428
Passif au titre de la retraite	21 602 \$	38 148 \$

Tous les régimes à prestations définies sont partiellement financés.

12. PASSIF AU TITRE DE LA RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

a) Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel (suite)

Les hypothèses actuarielles significatives suivantes ont été utilisées:

	2014	2013
Obligation au titre des prestations définies à la fin des exercices considérés		
Taux d'actualisation	4,00 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,50
Taux d'inflation	2,00	2,50
Coût des prestations pour les exercices considérés		
Taux d'actualisation	4,75	4,50
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50
Taux d'inflation	2,50	2,50

Les hypothèses de mortalité au 31 décembre 2014 sont basées sur la table de mortalité CPM2014 avec taux combinés ajustée avec l'échelle de projection CPM-B (Table de mortalité CPM-RPP 2014 avec taux combinés en 2013).

Le coût des prestations constaté est le suivant:

	2014	2013
Coût des services rendus de l'exercice	6 339 \$	6 443 \$
Intérêts nets	1 781	1 981
Frais d'administration	400	400
Coût des prestations constaté	8 520 \$	8 824 \$

Les actifs des régimes peuvent être répartis entre les principales catégories de placement suivantes:

	2014	2013
Encaisse	891 \$	9 241 \$
Actions canadiennes (niveau 1)	23 400	24 504
Actions étrangères (niveau 1)	28 450	29 641
Parts de fonds communs de placement du marché monétaire (niveau 2)	7 028	—
Parts de fonds communs de placement d'obligations canadiennes (niveau 2)	136 690	112 996
Parts de fonds communs de placement d'actions canadiennes (niveau 2)	29 138	10 743
Parts de fonds communs de placement d'actions étrangères (niveau 2)	14 317	25 233
Parts de fonds communs de placement autres (niveau 2)	10 367	9 622
Parts de fonds communs de placement immobilier (niveau 3)	19 589	18 429
Autres	3 054	1 019
	272 924 \$	241 428 \$

Le comité de retraite prépare la documentation relativement à la gestion de la répartition globale des actifs. Le comité de gouverne revoit la politique de placement et recommande cette dernière au Conseil d'administration pour son approbation advenant des changements matériels à la politique. Un suivi trimestriel de l'allocation de l'actif du régime permet au comité de retraite et ultimement au comité de gouverne de s'assurer que les limites de répartition d'actif de l'ensemble du régime sont respectées.

Compte tenu des données historiques, la Société s'attend à ce que des cotisations de l'ordre de 16 000 \$ soient versées pour l'exercice 2015, dont 10 000 \$ de cotisations envers le déficit de solvabilité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

12. PASSIF AU TITRE DE LA RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

a) Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel (suite)

Les régimes de retraite exposent la Société aux risques suivants :

- i) Risque d'investissement
L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements de la caisse sont inférieurs à ce taux d'actualisation, un déficit sera créé.
- ii) Risque de taux d'intérêt
Une variation des taux obligataires affectera la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.
- iii) Risque de longévité
Une amélioration plus importante de l'espérance de vie que celle prévue dans les tables de mortalité utilisées augmentera la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.
- iv) Risque d'inflation
L'obligation au titre des prestations définies est calculée en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.
- v) Analyse de sensibilité
À la date de clôture, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes auraient affecté l'obligation au titre des prestations définies des montants suivants (autres hypothèses constantes) :

Taux d'intérêt : diminution de 1 %	55 000 \$
Taux d'inflation : augmentation de 1 %	42 403
Taux d'augmentation salariale : augmentation de 1 %	8 727
Taux de mortalité : multiplication des taux par 99 %	585

Au 31 décembre 2014, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies s'élève à 18,7 ans (18,2 ans en 2013).

b) Salaires et charges sociales

Les charges constatées au poste « Salaires et charges sociales » se détaillent comme suit :

	2014	2013
Salaires et charges sociales	59 780 \$	56 649 \$
Charge de retraite – prestations définies	8 520	8 824
Charge de retraite – cotisations définies	1 224	1 030
	69 524 \$	66 503 \$

13. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Au 31 décembre 2014, la filiale a cumulé des pertes autres qu'en capital de 4 599 \$ disponibles pour réduire le bénéfice imposable des exercices futurs. Le montant et l'échéance de ces pertes sont les suivants : 43 \$ en 2025, 371 \$ en 2029, 3 790 \$ en 2031, 57 \$ en 2032 et 338 \$ en 2033. La Société n'a comptabilisé aucun avantage fiscal à l'égard de ces pertes autres qu'en capital.

De plus, la filiale a cumulé des dépenses de recherche et de développement aux paliers de gouvernements fédéral et provincial d'environ 278 \$ et 479 \$, respectivement, disponibles pour réduire le bénéfice imposable des exercices futurs et pour lesquels aucun avantage fiscal n'a été comptabilisé.

14. INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	2014	2013
Prestation de services ^{a)}	463 016 \$	444 249 \$
Autres	872	2 252
	463 888 \$	446 501 \$
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	— \$	221 \$
Stocks passés en charge	5 700	6 149
Charges financières		
Intérêts sur les obligations à long terme	92 567 \$	92 928 \$
Intérêts sur les obligations en vertu de contrats de location-financement	1 771	1 742
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	944	897
Intérêts capitalisés ^{b)}	(3 639)	(2 987)
Autres	1 877	1 676
	93 520 \$	94 256 \$

a) Les produits tirés des contrats de location simple totalisent 93 586 \$ (89 102 \$ en 2013).

b) Le taux de capitalisation moyen pondéré utilisé pour capitaliser les coûts d'emprunt est de 6,03 % (6,13 % en 2013).

15. FRAIS D'AMÉLIORATIONS AÉROPORTUAIRES

La Société a introduit des FAA pour tous les passagers en partance des aéroports internationaux de Montréal-Trudeau depuis le 1^{er} novembre 1997 et de Montréal-Mirabel depuis le 15 juillet 2001. Ces frais sont utilisés dans le but de financer le programme en immobilisations des aéroports internationaux de Montréal-Trudeau et de Montréal-Mirabel. Ces frais sont perçus par les compagnies aériennes à même le prix du billet d'avion et sont versés à la Société, déduction faite d'un frais de perception de 4 %. Entre le 1^{er} novembre 1997 et le 31 décembre 2014, les dépenses en immobilisations cumulatives totalisent 2 570 000 \$ (2 390 000 \$ en 2013) et excèdent de 1 125 000 \$ (1 093 000 \$ en 2013) les montants cumulatifs perçus au titre des FAA bruts (avant déduction des frais de perception).

16. INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2014	2013
Créances clients et autres débiteurs	2 649 \$	1 471 \$
Stocks	55	(218)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(7 176)	(3 720)
Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel	(380)	3 223
Provisions	(2 342)	1 185
	(7 194) \$	1 941 \$

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs totalisent 63 137 \$ (52 518 \$ en 2013).

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la Société. Aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni de conditions spéciales et aucune garantie n'a été donnée ou reçue.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du Conseil d'administration, le président et les vice-présidents. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes:

	2014	2013
Avantages à court terme du personnel	5 337 \$	5 507 \$

b) Transactions liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite décrits à la note 12 constituent des parties liées.

Les transactions de la Société avec les régimes de retraite comprennent les cotisations versées aux régimes qui sont présentées à la note 12. La Société n'a conclu aucune autre transaction avec les régimes de retraite. Le solde impayé des cotisations au 31 décembre 2014 est de 812 \$ (1 033 \$ en 2013).

18. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait l'objet de procédures judiciaires comportant des demandes financières, lesquelles sont contestées. À moins qu'elle ne les ait comptabilisées dans les provisions (note 11), la direction estime que ces réclamations sont injustifiées et qu'il est peu probable que la Société ait à déboursier des sommes d'argent pour les régler. La direction estime que le règlement de ces demandes n'aura pas d'incidence négative importante sur la situation financière de la Société.

19. ENGAGEMENTS

En 2009, la Société a signé un contrat avec le ministère des Transports du Québec prévoyant, sous certaines conditions, que celle-ci assumerait 8,93 % des coûts, jusqu'à un maximum de 20 000 \$, associés au réaménagement de l'échangeur Dorval. Ce chantier n'est pas complété et la date prévue de fin des travaux est dépassée. Les obligations respectives des parties en vertu de ce contrat sont présentement sous étude par le service juridique de la Société.

La Société a des engagements en vertu d'ententes de services, de location, d'approvisionnement et d'entretien. Les paiements minimums s'établissent comme suit:

Moins d'un an	37 354 \$
1 à 5 ans	44 521
Plus de 5 ans	—
	81 875 \$

En plus des engagements énumérés ci-dessus, la Société s'est engagée en vertu de contrats pour l'acquisition et la construction d'immobilisations totalisant 111 338 \$, dont 9 144 \$ sont en devise américaine.

Par ailleurs, la Société a émis des lettres de crédit afin, entre autres, d'étaler le paiement du déficit actuariel de solvabilité des régimes de retraite (note 8). Au 31 décembre 2014, le montant total des lettres de crédit s'élève à 18 346 \$ (25 193 \$ en 2013).

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité découlant des activités d'exploitation et des activités commerciales de la Société. La direction est responsable d'établir des niveaux acceptables de ces risques et d'examiner leur incidence respective sur les activités de la Société.

La Société ne conclut pas d'ententes visant des instruments financiers, y compris des instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Juste valeur et classement des instruments financiers

Au 31 décembre, le classement des instruments financiers par catégorie de hiérarchie des justes valeurs, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur respectives se détaillent comme suit:

	Niveau	Prêts et créances	Valeur comptable		Juste valeur
			Passifs financiers évalués au coût amorti	Dérivé désigné comme faisant partie d'une relation de couverture	
2014					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents					
de trésorerie	1	97 361 \$	— \$	— \$	97 361 \$
Encaisse affectée	1	49 876	—	—	49 876
Créances clients et autres débiteurs	2	21 304	—	—	21 304
		168 541 \$	— \$	— \$	168 541 \$
Passifs financiers					
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	2	— \$	123 099 \$	— \$	123 099 \$
Passif financier dérivé	2	—	—	35 279	35 279
Obligations à long terme	2	—	1 597 198	—	2 028 341
Obligations en vertu de contrats de location-financement	2	—	19 889	—	19 889
		— \$	1 740 186 \$	35 279 \$	2 206 608 \$
2013					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	165 545 \$	— \$	—	165 545 \$
Encaisse affectée	1	49 578	—	—	49 578
Placements court terme	2	9 881	—	—	9 881
Créances clients et autres débiteurs	2	24 380	—	—	24 380
		249 384 \$	— \$	—	249 384 \$
Passifs financiers					
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	2	— \$	119 360 \$	—	119 360 \$
Obligations à long terme	2	—	1 602 152	—	1 836 745
Obligations en vertu de contrats de location-financement	2	—	20 014	—	20 014
		— \$	1 741 526 \$	—	1 976 119 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Juste valeur et classement des instruments financiers (suite)

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers :

- ♦ La juste valeur des actifs financiers courants et des passifs financiers courants est comparable à leur valeur comptable, étant donné leurs échéances à court terme ;
- ♦ La juste valeur des obligations à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement a été déterminée selon les cours de marché comparables ajustés pour tenir compte de la prime de risque de la Société ;
- ♦ La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée selon des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses fondées sur les conditions du marché et représente le montant estimatif que la Société encaisserait ou paierait pour régler les contrats.

Les produits et les charges liés à des actifs financiers et à des passifs financiers s'établissent comme suit :

	2014	2013
Prêts et créances		
Produits financiers	2 121 \$	3 338 \$
Créances irrécouvrables	60	6
Passifs financiers évalués au coût amorti		
Charges financières	93 520	94 256

c) Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison des achats de produits et services dans le cours normal des opérations et des paiements reçus de clients libellés en devises étrangères. Les actifs et passifs libellés en devise américaine convertis en dollars canadiens, au taux de clôture, s'établissent comme suit :

	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie et créances clients et autres débiteurs	1 621 \$	1 596 \$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	212	511

La Société a procédé à une analyse de sensibilité des taux de change utilisés pour convertir les actifs et les passifs libellés en devises autres que le dollar canadien. Cette analyse révèle qu'une différence de 5 % sur les taux de change utilisés n'a aucun impact significatif sur les actifs et les passifs de la Société. La Société ne détient pas d'instruments financiers dérivés pour atténuer ce risque.

d) Risque de taux d'intérêt

Les équivalents de trésorerie, les placements court terme et les obligations à long terme de la Société portent intérêt à des taux fixes.

La politique de la Société consiste, autant que possible, à maintenir la plus grande partie de ses emprunts à des taux d'intérêt fixes.

Les équivalents de trésorerie, les placements court terme et les obligations à long terme de la Société sont exposés à un risque de variation de leur juste valeur en raison des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents. Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur ce risque.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a conclu un contrat de vente à terme sur obligations qui a été désigné comme couverture de flux de trésorerie relativement au paiement d'intérêts. Le but des contrats à terme d'obligations est d'atténuer le risque lié à la volatilité des taux d'intérêt lié à l'émission d'une nouvelle série d'obligations à 30 ans prévue en 2015, pour une valeur nominale de 200 000 \$. Au 31 décembre 2014, une perte de 35 279 \$ a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

e) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie ne respecte pas les modalités d'un contrat et entraîne une perte pour l'autre partie. En général, la valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit présentés dans l'état consolidé des actifs nets de la Société, déduction faite de toute provision pour pertes applicables, représente le montant maximal exposé au risque de crédit.

Les actifs financiers qui peuvent exposer la Société au risque de crédit comprennent principalement la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée, les placements court terme et les créances clients et autres débiteurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, encaisse affectée et les placements court terme

La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital et la liquidité des instruments, et de maximiser le rendement sur les sommes investies. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, les émetteurs admissibles, les pondérations maximales par véhicule de placements ainsi que la cote de crédit acceptable et les échéances maximales de certains types d'instruments d'investissement.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à l'encaisse affectée est considérablement atténué si l'on s'assure que ces actifs financiers sont investis auprès des principales institutions financières se classant comme contreparties solvables selon les principales agences de notation.

Le risque de crédit lié aux titres achetés en vertu d'une convention de revente est limité puisque, en cas d'insolvabilité de l'émetteur, ils sont garantis par des obligations provinciales.

Créances clients et autres débiteurs

Le risque de crédit lié aux créances clients et autres débiteurs est limité en raison du processus d'évaluation du crédit des clients de la Société, des modalités de recouvrement raisonnablement restreintes et de la solvabilité de ses clients. La Société surveille régulièrement son exposition au risque de crédit et prend des mesures pour atténuer la probabilité de pertes réelles en raison de cette exposition. Le risque de crédit lié aux créances clients et autres débiteurs est aussi réduit au minimum par le fait que la Société exige des dépôts de garantie de certains clients. De plus, une partie des produits des activités aéronautiques est facturée et perçue à l'avance, avant même que les services ne soient rendus. La provision pour créances douteuses est maintenue conformément au risque de crédit, aux tendances historiques, à la conjoncture générale de l'économie et aux autres informations, comme il est décrit ci-après, et est prise en compte dans les états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente une analyse de la chronologie des créances clients et autres débiteurs :

	2014	2013
Courant	4 800 \$	2 358 \$
Créances de 30 à 60 jours	931	1 212
Créances de 61 à 90 jours	335	353
Créances de plus de 90 jours	498	323
	6 564	4 246
Provision pour créances douteuses	(254)	(265)
Solde à la fin de l'exercice	6 310 \$	3 981 \$

Au 31 décembre 2014, un montant de 179 \$ (215 \$ en 2013) inclus dans la provision pour créances douteuses représente une provision spécifique pour des créances clients totalisant 304 \$ (358 \$ en 2013).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers de dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières à leur échéance. La Société est exposée à ce risque surtout en raison de ses obligations à long terme, de ses dettes fournisseurs et autres créditeurs et de ses engagements. La Société finance ses activités au moyen d'une combinaison de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de ses obligations à long terme.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources suffisantes de financement. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie, ainsi que des politiques de gestion de la trésorerie afin de s'assurer qu'elle a les fonds disponibles pour acquitter ses obligations dans un avenir prévisible.

Le tableau qui suit établit les obligations financières de la Société incluant les paiements d'intérêts, lorsqu'ils sont applicables:

	Obligations en vertu de contrats de location- financement	Obligations à long terme	Engagements ^{a)}	Dettes fournisseurs et autres créditeurs	Total
31 décembre 2014					
Moins d'un an	1 896 \$	100 713 \$	37 354 \$	123 099 \$	263 062 \$
1 à 5 ans	7 694	411 011	44 521	—	463 226
Plus de 5 ans	39 742	2 925 581	—	—	2 965 323
31 décembre 2013					
Moins d'un an	1 870 \$	99 954 \$	42 267 \$	119 360 \$	263 451 \$
1 à 5 ans	7 583	407 818	33 790	—	449 191
Plus de 5 ans	41 588	3 029 487	817	—	3 071 892

a) Ces montants excluent les engagements relatifs à l'acquisition et la construction d'immobilisations.

Compte tenu de la disponibilité du financement de la Société, du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que du calendrier de ses versements, la direction évalue que le risque de liquidité de la Société est faible.

21. GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société dans la gestion du capital sont les suivants: i) préserver sa capacité à poursuivre son exploitation et ii) préserver sa capacité et sa souplesse financières pour réaliser ses objectifs stratégiques et assurer sa croissance.

La structure du capital de la Société comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée, les placements court terme et les obligations à long terme. La Société n'a pas de capital-actions, comme il est décrit à la note 1. Elle se finance donc au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'émissions d'obligations et d'autres emprunts, au besoin.

La structure du capital de la Société se résume comme suit:

	2014	2013
Obligations à long terme	1 597 198 \$	1 602 152 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie et encaisse affectée	(147 237)	(215 123)
Placements court terme	—	(9 881)
	(147 237)	(225 004)
	1 449 961 \$	1 377 148 \$

21. GESTION DU CAPITAL (suite)

La Société gère la structure de son capital conformément à la croissance prévue de l'entreprise, des besoins opérationnels, et des conditions sous-jacentes du secteur d'activité, du marché et de la conjoncture économique. En conséquence, la Société a établi un modèle financier qui lui permet d'estimer ses besoins en capitaux tout en s'assurant du respect de toutes les clauses restrictives financières de l'acte de fiducie. La direction examine périodiquement ce modèle financier et l'intègre à son plan stratégique quinquennal présenté et approuvé annuellement par le Conseil d'administration.

La Société n'a pas modifié sa stratégie de gestion du capital par rapport à celle de 2013.

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En février 2015, la Société a prolongé sa facilité de crédit obtenue auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes pour une période supplémentaire d'un an, soit jusqu'en avril 2020, aux mêmes modalités. Les lettres de crédit émises à partir de cette facilité de crédit seront soumises aux mêmes conditions que cette dernière (note 8).

English copies of this document are available from:
Public Affairs and Communications,
Aéroports de Montréal
800 Leigh-Capreol Place, Suite 1000
Dorval, Québec H4Y 0A5 CANADA
Telephone: 514 394-7201
Fax: 514 394-7356
www.admtl.com

